

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 20 septembre 2022

09.2022-21	<p>CYCLE DE L'EAU Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « suivi du dispositif de réutilisation des eaux usées traitées campagne 2022 à Château Thébaud La Poterie »</p>
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société SAUR Valbe, sise PARC TERTIAIRE DE LAROISEAU 21, RUE ANITA CONTI- CS 80190- 56005 VANNES CEDEX, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, et qu'il apparait pertinent que ce suivi soit réalisé par le délégataire assurant la gestion de l'assainissement sur la commune de Château Thébaud,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour le suivi du dispositif de réutilisation des eaux usées traitées à Château Thébaud La Poterie, avec la société SAUR Valbe, sise PARC TERTIAIRE DE LAROISEAU 21, RUE ANITA CONTI- CS 80190- 56005 VANNES CEDEX, pour un montant de 6 329€ H.T. soit 6 961,90€ T.T.C. pour l'année 2022.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu